

# PRÉSENTATION DU CGD

## L'EQUIPE

- L'établissement de rattachement à l'EHPAD Hors les Murs est le Centre Gérontologique Départemental.
- Il est expert dans le domaine gériatrique.
- Situé dans le quartier de Montolivet, 12<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, il dispose d'un vaste parc.
- Il propose une offre de services de maintien à domicile complète avec des services de soins infirmiers à domicile, d'hospitalisation à domicile, des équipes spécialisées Alzheimer, Parkinson, un hôpital de jour, un pôle de consultations et des places d'hébergement temporaire en EHPAD.



- Un cadre de santé
- ☎ 06 30 11 01 46
- ✉ [julia.defenu@cgd13.fr](mailto:julia.defenu@cgd13.fr)

- Une infirmière coordinatrice
- Un médecin coordonnateur
- Une psychomotricienne
- Des infirmiers diplômés d'Etat
- ☎ 06 02 11 14 86
- ☎ 07 72 50 57 09



## L'EHPAD HORS LES MURS DU CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL



**Un dispositif innovant pour  
une prise en charge sur mesure  
à votre domicile sans surcoût  
d'hébergement**

☎ 06 02 11 14 86 ✉ [ehl@cgd13.fr](mailto:ehl@cgd13.fr)  
Centre Gérontologique Départemental  
176 avenue de Montolivet  
BP 50058-13375 Marseille Cedex 12



Crédit photo <a href="https://fr.freepik.com/photos/personnes">Personnes photo créé par drobotdean - fr.freepik.com

Service communication octobre 2021



## ■ Qu'est-ce que c'est ?

L'EHPAD Hors Murs du Centre Gériatologique Départemental est un dispositif alternatif à l'admission en EHPAD.

Il assure le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées accompagnées par un aidant présent au domicile.

Il s'appuie sur une coordination à domicile des services proposés à la personne qui peuvent dépendre du CGD13 ou d'une collaboration avec d'autres partenaires de la ville tels que l'association d'aide à domicile Stella et l'association d'Aide aux Aidants A3.

## ■ Quels en sont les bénéficiaires ?

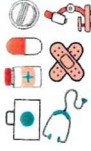
Le CGD coordonne l'ensemble de vos intervenants à domicile. Il ne se substitue pas aux multiples intervenants déjà en place, il se positionne en complément afin de favoriser le maintien à domicile sur une longue durée.

## ■ Les plus de ce dispositif

- Vous et vos proches n'avez plus à vous soucier d'organiser l'intervention de ces multiples acteurs
- Vous avez un seul interlocuteur.
- Vous êtes en permanence en contact à distance avec un (e) Infirmier (e).
- En cas d'hospitalisation de l'aidant, vous pouvez bénéficier d'un accueil d'urgence temporaire dans l'établissement.
- Si vous êtes hospitalisé, c'est l'IDE Co ou l'IDE de nuit qui est l'interlocuteur de votre médecin traitant, du médecin coordonnateur ou de celui qui vous prendra en charge dans la structure de soins.
- Vous pourriez si vous le souhaitez bénéficier des multiples services de soins, comme les consultations, l'hôpital de jour...au sein du CGD.

## Les 4 domaines d'accompagnement pour rester le plus longtemps à domicile

### ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS



### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



### ACCOMPAGNEMENT A LA VIE QUOTIDIENNE



### ACCOMPAGNEMENT A LA DEPENDANCE



- Un plan d'accompagnement personnalisé sera réalisé à partir des désirs, des capacités cognitives et des vulnérabilités de la personne accompagnée en lien avec son médecin traitant.

## ■ Les outils de liaison

- Une tablette équipée d'un système de visioconférence est remis à l'aidant afin de garder le contact avec la personne accompagnée. Une liaison téléphonique est maintenue avec l'infirmier (e) de nuit.
- Un dossier patient informatisé facilitera le suivi et la coordination des divers intervenants.

## ■ Le rôle des intervenants

- L'IDE Co définit le projet de soins avec le médecin traitant et le médecin coordonnateur, elle assure la coordination avec les différents intervenants, donne des conseils, des informations dans ses domaines de compétence (gériatrie, douleur, palliatif).
- Le Médecin coordonnateur coordonne l'évaluation gériatrique et dans ce cadre, il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses. Il transmet ses conclusions au médecin traitant.
- La Psychomotricienne fait un bilan permettant d'adapter les aides et les espaces aux besoins. Elle propose des thérapies non médicamenteuses afin de canaliser les troubles de la personne et maintenir le plus longtemps possible celle-ci à domicile.
- L'IDE effectue une surveillance paramédicale. Quand il est de garde, il répond au téléphone ou via la tablette (visio assistance) aux demandes de la personne accompagnée et de l'aidant et propose une écoute attentive. Il canalise les angoisses nocturnes. Si nécessaire, il se déplace au domicile afin d'évaluer les besoins et d'apporter la réponse qui convient.

## Les conditions d'admission Qui bénéficie de l'EHPAD hors les murs du CGD ?

Les personnes de plus de 60 ans de GIR 1 à 3 et atteintes de troubles cognitifs, résidant dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup>, ainsi qu'une partie des 11<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements.

- Sur demande de la personne ou de l'aidant, un dossier d'admission devra être complété par le médecin traitant.

- Une évaluation de la personne et du domicile par l'infirmière coordinatrice, le médecin coordonnateur et la psychomotricienne sera réalisée et c'est la commission d'admission du CGD qui prononcera l'admission.